

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-1/13

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023806-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

OBJET : RD 604 Pontault-Combault - Désaffectation et déclassement du domaine public routier départemental de biens cédés par le Département à la société PROMOBUIIS dans le cadre de la réalisation de la desserte routière du centre commercial les quatre Chênes

Il est proposé de constater la désaffectation et le déclassement rétroactif du domaine public routier départemental de biens transférés de l'Etat au Département et cédés à la société PROMOBUIIS dans le cadre de l'aménagement du centre commercial des « quatre Chênes » sur le territoire de la commune de Pontault-Combault, afin de permettre la cession par cette société, d'une partie des parcelles au profit d'un nouvel acquéreur, Nexity.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 1,

VU la délibération de la Commission permanente n° 3/02 du 4 octobre 2010, relative à la convention entre la société Promobuis et le Département concernant la RD 604 à Pontault-Combault – Desserte routière du centre commercial « les Quatre Chênes »,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section D 2443, D 2548, D 2581, D 2583, D 2584, D 2585, D 2591, D 2593, D 2580 et D 2679 situées sur le territoire de la commune de Pontault-Combault.

Article 2 : de déclasser rétroactivement du domaine public routier départemental les parcelles visées à l'article 1.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne